

**ASSEMBLÉE NATIONALE**30 août 2006

---

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENTS**

N° 31760 à 31781

présentés par  
M. Daniel Paul  
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant :**

« Le Gouvernement soumet à ses partenaires européens le projet de soumettre à un examen critique, dans le cadre d'un débat démocratique et contradictoire, les conclusions du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002. Dans l'attente de cet examen, le processus d'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie est suspendu. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement se justifie par son texte même.

---

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 31760 de M. Daniel Paul  
Adt n° 31761 de M. Asensi  
Adt n° 31762 de M. Biessy  
Adt n° 31763 de M. Bocquet  
Adt n° 31764 de M. Braouezec  
Adt n° 31765 de M. Brard  
Adt n° 31766 de M. Brunhes  
Adt n° 31767 de Mme Buffet  
Adt n° 31768 de M. Chassaigne  
Adt n° 31769 de M. Desallangre  
Adt n° 31770 de M. Dutoit  
Adt n° 31771 de Mme Fraysse  
Adt n° 31772 de M. Gérin  
Adt n° 31773 de M. Goldberg  
Adt n° 31774 de M. Gremetz  
Adt n° 31775 de M. Hage  
Adt n° 31776 de Mme Jacquaint  
Adt n° 31777 de Mme Jambu  
Adt n° 31778 de M. Lefort  
Adt n° 31779 de M. Liberti  
Adt n° 31780 de M. Sandrier  
Adt n° 31781 de M. Vaxès